

§

Poèmes français de Swinburne.

Monsieur,

L'article de M. G. Jean-Aubry dans votre numéro du 1^{er} mai 1918 sur les poètes français d'Angleterre m'a vivement intéressé, surtout parce que je viens de faire imprimer quelques poèmes français inédits de Swinburne dont je possède les manuscrits.

Une de ces pièces est assez intéressante, car Swinburne l'a écrite dans l'album de l'actrice Adah Isaacs Menken, dont il était épris. Quelques années après il désavoua ce poème, bien que quatre manuscrits en existent de sa propre écriture. Le voici :

Combien de temps, dis, la belle,
Dis, veux-tu m'être fidèle ?
Pour une nuit, pour un jour,
Mon amour ?

L'amour nous flatte et nous touche
De sa main et de sa bouche,
Pour un jour, pour une nuit,
Et s'enfuit.

M. George Moore a traduit ce petit poème ainsi :

For how long canst thou be
Faithful, she said to me ?
For one night and a day,
Mistress, I may.

Love flatters us with sighs
And tears on mouth and eyes,
For one day and a night
Before his flight.

A mon avis, la traduction rend mal l'original.

DE V. PAYRN-PAYNE.

§

Cromorne.

Samedi 2 août 1919.

Cher Monsieur,

En ce qui concerne le genre du mot *cromorne*, comme en beaucoup d'autres cas, je crois que ce qu'il faut surtout consulter c'est l'usage. Or, en matière d'orgues, *cromorne* est toujours, du moins à ma connaissance, du *masculin*. Voici quelques références, entre beaucoup d'autres :

1^o *Livre d'orgue de Nivers* (en 1665) :... « mesme le Cromhorne se peut bien jouer seul ».

2^o *Livre d'orgue de Raison* (en 1688) :... « ce qui se joue à une basse de trompette peut se toucher sur un cromorne ».

3^o *Rapport sur l'orgue de l'église royale de Saint-Denis par Adrien de La Fage* (en 1845) : « Le Cromorne a un son beaucoup moins éclatant que la trompette. »

4^o *Les Orgues de la Cathédrale d'Amiens, par Georges Durand* (en 1903) : «... un cromorne d'ancienne facture... »

5^o *Dictionnaire de la musique, par Hugo Riemann* : « Le Cromorne est un jeu d'anche... »

Cette légère erreur qui, grammaticalement parlant, n'en est même pas

une, n'enlève rien ni au pittoresque de la comparaison imaginée par M. Dumur, ni à l'intérêt de *Nach Paris* !

Bien cordialement à vous,

HENRI BACHELIN.

§

Les manuscrits alfierains de Montpellier. — On sait que ce qui a échappé au feu des manuscrits de Vittorio Alfieri a été légué à la ville de Montpellier par le peintre Fr.-Xav. Fabre (1766-1837), élève de David, qui passa 40 ans en Italie. Depuis un siècle, sans interruption ni réclamation aucunes — quand, en 1903, l'Italie célébra le centenaire d'Alfieri, pas une voix ne songea à réclamer : voir la *Bibliographie alfieraire* compilée par G. Mazzatinti, au numéro d'octobre 1903 de la *Rivista d'Italia* (1), — la cité du Lez possède ce précieux dépôt, qu'enrichissent encore 3.800 volumes de la bibliothèque du grand tragique. Or, le *Secolo* milanais, dans une correspondance de Paris reproduite par l'organe marseillais : *la Patria Italiana*, du 18 mai 1919, s'est cru autorisé à apprendre à l'Italie que, grâce aux efforts d'un compatriote de l'auteur du *Misogallo*, la municipalité de Montpellier avait décidé d'offrir à la ville d'Asti plusieurs portraits, livres et manuscrits ayant appartenu au gentilhomme « dépiémontisé ». Peut-être l'information du *Secolo* était-elle puisée dans l'article d'un Italien, professeur à Montpellier, paru un peu avant dans cette même *Patria Italiana* et où l'on était étonné de lire, à propos du legs Fabre, les phrases suivantes :

Il est inutile de rechercher, en ce moment, si ce montpelliérain avait le droit de disposer de ces manuscrits... Si, toutefois, la ville de Montpellier voulait, tout en conservant les volumes, offrir à l'Italie les manuscrits, notre littérature en tirerait un avantage immense et ce geste généreux aurait, chez nous, une répercussion profonde de sympathie et de reconnaissance envers la nation sœur. A Montpellier, ces reliques ont peu ou point d'utilité. Si, au contraire, elles étaient déposées dans une bibliothèque d'Italie (à Florence, par exemple), elles offriraient un matériel d'études très précieux et la France littéraire elle-même (*sic*) en aurait des avantages...

A la date où parut cet article — que reproduisit *le Petit Méridional* du 4 mai — les édiles montpelliérains avaient depuis longtemps décidé, mais sans passer à l'acte, qu'un certain nombre de documents et de volumes d'Alfieri seraient offerts, en original ou en copie, à la ville d'Asti. Cette décision remontait au 1^{er} août 1917. Le 19 mai 1919, ces mêmes édiles la parachevaient en complétant leur premier geste par l'adjonction, au don initial, de manuscrits intimes, notes de voyages, etc., etc. Aussitôt le même professeur italien ci-dessus mentionné, complétant l'information prématurée de l'organe milanais, nous apprenait dans *le Petit Méridional* du 21 mai qu'en prenant cette décision et en éliminant toute suggestion d'offrir ces reliques à Turin, Milan, Florence ou Rome, la ville de Montpellier avait bien soin de préciser qu'elle voulait rendre hommage au pays natal du poète et aux efforts persévérants et admirables de nos maires, efforts qui se poursuivirent durant plusieurs années.

M. E. Ceretti a écrit que les reliques alfieraines « ont peu ou point d'utilité » à Montpellier. Nous nous étonnons que ce professeur de l'École Voltaire semble ignorer que le seul Léon G. Pélissier — mort à l'improviste en 1912 — a tiré, de ces mêmes reliques, plusieurs ouvrages de pre-

(1) La *Bibliographie* d'Alfieri a été mise à jour par M. G. Bustico (2^e éd., 1908 ; *Suppléments* 1911 et 1917) ; voir *Etudes italiennes* (Paris, E. Leroux, 1919), n^o 2, p. 113.